

DÉCISION DU MAIRE DU 14 MAI 2025

OBJET : CESSION DE JARDINIÈRES EN BETON

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce déposée sur le site Agorastore pour la vente de jardinières en béton,

Vu la proposition d'achat présentée par Monsieur Claude LAINE, domicilié 36150 VATAN – 48 avenue de Paris

DÉCIDE

Article 1 : De céder à Monsieur Claude LAINE, domicilié domicilié 36150 VATAN – 48 avenue de Paris, pour un montant de 30€, la jardinière en béton.

Article 2 : Cette somme sera affectée à l'article 75888.01 du budget principal 2025.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

15 MAI 2025

POUR LE MAIRE, par délégation,
Renaud VIBERT, DSS



LE BREUIL, le 14 mai 2025

Chantal CORDELIER
Maire